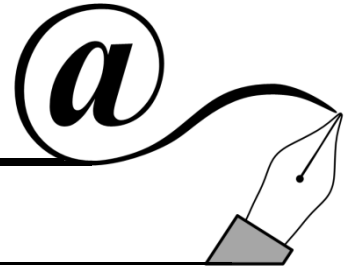


# **Vous et nous**

## **Vous écrivez**



## **Une imposition inique**

**Blaise  
DuPasquier,  
Corcelles (NE)**

De nombreux parents séparés ressentent durement une inégalité devant l'impôt que rien ne semble justifier :

- 1) Dès que les enfants en formation atteignent leur majorité, le parent séparé qui paie des pensions ne peut plus les déduire de ses impôts.
- 2) Les allocations familiales reversées aux jeunes adultes (au cas où l'autre parent est indépendant, c'est le salarié qui les perçoit, autre inégalité) ne sont plus défiscalisées.

Puisque ces jeunes en formation sont majeurs, ils pourraient déclarer ces sommes comme revenus. Mais cela ne suffirait pas pour qu'ils soient imposés à un niveau intéressant. Fort de ce calcul cynique, l'État fait reposer sur le parent séparé l'entier de l'imposition, comme si ce dernier jouissait lui-même de cet argent, au contraire de ce que lui dicte la loi.

On arrive ainsi à une situation paradoxale où, de deux personnes à salaire strictement égal, mais dont l'une seulement a des enfants en formation, c'est celle qui n'en a pas qui paiera le moins d'impôts ! La différence est énorme car, dans les cas de salaires moyens, on passe dans la tranche aux taux d'impôts les plus élevés !

Il s'agit donc d'une iniquité scandaleuse, et qui n'a pas comme principal défaut d'être paradoxale.

Celle-ci conduit en effet de nombreux parents séparés aux difficultés financières et à la précarité, à la démotivation au travail et à la tentation de tricher pour s'en sortir. Belle récompense pour celles et ceux qui n'ont pas fui leurs responsabilités !

Cette inégalité devant l'impôt a été signalée aux Chambres fédérales (initiative parlementaire, pétition), sans que celles-ci y aient donné la moindre suite. Comme quasi tous les partis se piquent de défendre la famille et la formation, j'appelle donc tous nos nouveaux élus ou réélus à se pencher sur ce problème et à abolir cette taxation injuste et perverse.